



## droit des grand parents en ce qui concerne l'hebergement

Par **amiedumonde**, le **27/12/2011** à **00:59**

bonjour

je suis marié et j'ai 2 enfants en bas âges ( 2 ans et 7 mois ). je ne m'entends pas du tout avec mes beaux parents qui ne m'aiment pas. je fais des efforts et vais les voir et quand ils viennent ils trouvent toujours porte ouverte. mais leur reflexion commence à nous peser à moi et mon mari. si jamais un jour sa fini mal entre nous et eux, sachant que je leur interdit pas de voir mes enfants mais sous notre surveillance ( car pas confiance ) quel sont leur droit ? j'ai entendu qu'il pouvait avoir un droit de garde et d'hébergement et il est hors de question qu'il prennent mes enfants. pouvez vous me donner des réponses claires sur leur droit merci d'avance

Par **Claralea**, le **31/12/2011** à **00:18**

Si les enfants sont habitués à avoir une relation suivie avec leurs grands parents et que vous cessez tout contact, les grands parents pourront saisir le jaf dans l'interet de l'enfant d'entretenir des liens avec leurs grands parents

Donc, diminuez les visites et les invitations afin de mieux les supporter mais n'interrompez pas les relations